

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2016

### INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX 2016

#### Nouvelle classe :

Suite à l'annonce par l'Inspecteur d'Académie de l'ouverture d'une 7<sup>o</sup> classe, une nouvelle salle de cours modulaire d'environ 80 m<sup>2</sup> norme RT 2012 sera réalisée pour la rentrée scolaire 2016.

#### Terrain multisports :

Décision de la création d'un city stade qui devrait être mis en place au printemps derrière la salle des sports. Des jeux pour les enfants viendront compléter le projet.

#### Structures de jeux école :

Le Conseil Municipal décide l'implantation dans la cour maternelle de structures de jeux pour les élèves.

Pour ces 3 investissements, des co-financements DETR, Contrats de territoire, Région et Leader seront sollicités.

#### Kerprin : changement de toiture :

À Kerprin, a déjà été évoquée la pose de panneaux isolés. Nous avons reçu le devis de l'entreprise Bourblanc pour la pose sur 426 m<sup>2</sup> (sauf cuisine) de panneaux isolés en laine de roche au tarif de 39 € le m<sup>2</sup> ou de panneaux acoustiques au tarif de 41 € le m<sup>2</sup>. La dépose devra être effectuée par la Commune. Le devis présente une plus-value de 7500 € pour la réalisation d'une voute translucide de 20 mètres de long sur 2.5 m de large pour un apport de lumière supplémentaire. Le Conseil Municipal demande au Maire de quantifier l'installation de 2 à 3 skydômes puisque ceux-ci permettraient aussi la ventilation de la pièce. Voir également pour d'autres devis.

#### Local ancienne garderie :

Réhabilitation de la partie goûter de l'ancienne garderie aux normes RT 2012. Un salon de coiffure viendra s'y installer.

### Logements locatifs Côtes d'Armor Habitat :

Les travaux de création de 2 logements rue de Ploumagoar commenceront au 2<sup>o</sup> semestre 2016. Les réseaux et voirie seront réalisés par la Mairie.

### Local sanitaires place de l'Eglise :

La mise aux normes accessibilité des sanitaires publics est prévue courant de l'année.

### Électricité village de Senven :

L'alimentation électrique de la Chapelle de Senven et de l'abribus sera réalisée par le SDE : la participation de la commune est de 1590 €.

### Voirie 2016 :

La somme allouée à la voirie 2016 sera une variable d'ajustement fonction de la réalisation des précédents projets.

### LA COMMUNE NOUVELLE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'on nous incite aujourd'hui à réfléchir à la création d'une commune nouvelle. Les communes intéressées ont jusqu'au mois de juin pour déposer leurs dossiers à la Préfecture.

Le regroupement de notre commune avec 1 ou plusieurs autres communes engendrera pour chacune d'entre elles le maintien de la DGF à un niveau identique à celle qui sera perçue en 2016, avec une bonification de 5 % de cette DGF.

Les élus étant d'accord sur le principe de la commune nouvelle, le Maire leur demande donc de réfléchir au regroupement possible générant une bonne mutualisation des moyens en respectant l'histoire et l'identité de notre bassin de vie. Le Conseil Municipal missionne la Maire pour une démarche potentielle de regroupement avec Saint-Fiacre, Saint-Pever voire Saint-Jean-Kerdaniel tout en sachant que Saint-Jean-Kerdaniel a entrepris des démarches avec la Commune de Bringolo.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC : ABRIBUS ET CHAPELLE DE SENVEN

Décision d'entreprendre des travaux d'extension de l'éclairage public aux abords de l'abribus situé au lieu-dit Senven. Ils comprennent :

- La fourniture et la pose d'une commande éclairage public sur le support n° 20 près de la Chapelle (ce qui nécessitera la pose d'un nouveau compteur électrique),
- La fourniture et la pose d'un poteau bois d'une hauteur de 8 mètres hors sol, derrière l'arrêt de bus,
- La fourniture et la pose d'une lanterne fonctionnelle pour la sécurisation de l'arrêt de bus (lanterne lampe à décharge 70 W),
- Le déroulage de câble électrique public sur le réseau basse tension,
- Le raccordement.

Le devis estimatif présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor est de 2650 €. La participation de notre commune est de 60 % du coût total HT de l'opération, soit 1590 €.

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ASSAINISSEMENT AU LEFF COMMUNAUTÉ

Compte tenu de la prise de compétence assainissement par la Communauté des Communes « Le Leff Communauté » au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'assemblée décide de désigner Jean Pierre Le Goux et Jean-Yves Jourden comme conseillers pour siéger au sein des commissions assainissement du Leff Communauté.

### LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

La Communauté de Communes Le Leff Communauté souhaite mettre en place un lieu d'accueil visant à favoriser le lien parent/enfant à travers le jeu et l'échange. Ce service sera gratuit pour les familles et sans inscription. Il est soutenu par la CAF.

Il est prévu 2 ateliers par mois sur 2 sites différents sur la CDC en garderie périscolaire en matinée (de 9 h 30 à 11 h 30).

Les séances seront encadrées par une référente LAEP et une autre professionnelle (assistante sociale, puéricultrice, EJE ou animatrice).

Il n'y aura pas de participation financière de la CDC pour la disposition des locaux mais une convention de mise à disposition sera passée entre les mairies retenues et la CDC.

Le Conseil Municipal décide de déposer sa candidature.

### PARCELLES DU LOTISSEMENT PARC AN TRAOU

Les lots 1334 et 1335 du Lotissement Parc An Traou sont réservés. Une personne étant intéressée par l'achat du surplus communal, lot n° 1346, qui n'avait pas été mis en vente dans l'immédiat, il nous appartient de pouvoir le rendre accessible à cet acheteur potentiel.

Le CM autorise le Maire à faire borner le terrain et le diviser. Les frais incomberont à la commune. Maître Riou sera chargé de la vente du lot.

### SOLLICITATION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC

En 2016 un fonds d'investissement local a été créé en faveur des projets portés par les communes ou leurs regroupements (article 159 de la loi de Finances pour 2016).

Les projets retenus comprennent les développements d'infrastructures en faveur d'accueil de populations nouvelles, de constructions de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

On va donc solliciter ce fonds de soutien pour la création de la classe nouvelle pour un montant de 22 500 €, soit 25 % de la dépense subventionnable estimée à 90000 € HT.

### TRAVAUX DIVERS

- Rénovation toiture et main-courante école et salle des sports pour 768.33 € par Sébastien Cloarec,
- Réalisation de 5 bancs par Sébastien Cloarec pour 674.21 € HT,
- Habillage arrière but salle des sports par Sébastien Cloarec pour 1014.33 € HT,
- Clôture terrain communal par Hervé Thomas pour 1930 € HT,
- Signalétique par Rousseau pour 56 € HT,
- Remplacement complet de la coupe et de la turbine de la tondeuse par Motoculture du Leff pour 693.01 € HT. Une seconde facture de main-d'oeuvre complémentaire nous parviendra prochainement.
- Matériels pour salle de sport par Décathlon pour 562.98 € HT.

### QUESTIONS DIVERSES

#### POINT SUR LA BIBLIOTHÈQUE :

- Accord du Conseil Municipal pour l'achat d'une douchette scanner.
- Hébergement OVH pour la consultation en ligne des ouvrages référencés à la Bibliothèque : accord de la prise en charge de l'hébergement par la commune : 43.06 € TTC,

- Facturation des livres perdus : les livres perdus ou détériorés sont facturés aux familles mais la somme reversée est encaissée au budget communal à l'article 70878. Le responsable de la Bibliothèque qui se voit contraint de racheter les livres sur le budget de la bibliothèque demande à ce qu'il soit autorisé de dépasser son budget initial du montant des remboursements effectués. Le Conseil Municipal lui autorise ces dépassements.
- Mur de la bibliothèque : voir s'il n'est pas possible de reprendre le mur de l'entrée de route à la bibliothèque pour faciliter le passage du Bibliobus.

### CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE :

Présentation du rapport 2015 sur l'entretien des bouches et poteaux d'incendie que nous avons reçu fin décembre 2015. Il informe l'Assemblée que suite aux contrôles des hydrants de la commune, il n'y a pas de poteau incendie non-conforme en terme de débit (les poteaux d'incendie ont la possibilité de délivrer un débit de 60 m<sup>3</sup> à une pression dynamique de 1 bar pendant une durée minimale de 2 heures).

### CONTRAT DE TERRITOIRE :

Les projets de voirie, city stade, vestiaires du terrain de foot (année 2017) et de la nouvelle classe font partie des dossiers à présenter au contrat de territoire. Au vu de la répartition de l'enveloppe par le Leff Communauté (la répartition a été établie pour chaque commune en fonction de sa population pour 50 %, de sa surface pour 20 % et de son potentiel fiscal pour 30 %), la commune sera dotée de 70 156.65 € de subvention.

Création d'une classe : 25 % de la dépense subventionnable (90 000 €), soit 22500 €

Vestiaires football : 35 % de la dépense subventionnable (65 000 €), soit 22750 €

City Stade : 40 % de la dépense subventionnable (65 000 €), soit 26 000 €

